

exerçaient à leur tour une surveillance active. C'était autant de *missi dominici* de l'Eglise, et toute une hiérarchie de supérieurs locaux ou généraux qui veillaient à la fois sur les pasteurs et le troupeau qui leur étaient subordonnés, faisaient des inspections et adressaient des rapports au conseil ou à la commission chargés du contrôle et des réformes¹. La machine était admirablement montée et les absences, les à-coup du mécanicien en chef ne l'avaient jamais empêchée de fonctionner.

Cette institution exerça l'action la plus profonde sur les populations et dans les plus humbles campagnes pendant des siècles. Nous trouvons partout cette magistrature morale parlant au nom de Dieu et, au besoin, au nom du prince, éclairant, exhortant, contrôlant, menaçant, pardonnant, relevant, réconciliant, pacifiant, répandant partout la discipline, l'amour de la règle et des bonnes mœurs. En ce temps, et même depuis, l'Eglise jouait un rôle que ne pouvait remplir la maréchaussée. En tête de cette armée du bien marchait l'évêque. Quelle puissance morale il fut pendant des siècles ! Même au xviii^e, quelle était encore son influence quand il voulait bien en user ! Il ne dépendait que de lui de tenir en haleine prêtres et fidèles, de faire régner la vertu dans son diocèse. L'éloge que les paysans du Dauphiné faisaient, en patois du pays, du dernier évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, M. de Reboul de Lambert, résume l'action puissante que les pontifes exercèrent à travers les âges sur la moralité de leur peuple. « *A quo erou un famous abésqué, un grand religiounari. Foulié marcha dréts, si noun, etc.* C'était un fameux évêque, un grand homme de religion. Il fallait marcher droit, sinon, etc. »

1. Dès le commencement du xviii^e siècle, le cardinal de Sourdis (*loc. cit.*), outre son empressement à se porter lui-même « aux principaux lieux de son diocèse qui ont besoin d'un coup de sa main dès son arrivée », outre le soin qu'il a de visiter tous les ans un archiprêtre, envoie, en outre, « les archidiares en leur visite et, selon l'exigence des cas, il commet les archiprêtres, et à présent les vicaires forains, chacun en son détroit, ou telles autres personnes ecclésiastiques qu'il juge à propos ; tous lesquels rapportant l'état de chaque église. Pour ordonner sur le tout, dès son arrivée il institua une congrégation qui s'appelle du *Régime ecclésiastique*, en laquelle il préside ou, en son absence, les vicaires généraux. » Cette organisation se maintint jusqu'à la Révolution. Les archidiares percevaient 10 sous tournois pour leur visite. DERAMECOURT, *op. cit.*, t. I, p. 128-139, donne le programme des visites de l'archidiacre jusqu'en 1789.

LES ŒUVRES

CHAPITRE SIXIÈME

Les Évêques et la charité

I. Le budget de la charité à la charge des évêques. — Ils ne peuvent s'empêcher de donner. — Mais leur luxe pouvait diminuer la part des pauvres. — Quelques prélats accusés d'avarice. — Ils sont sollicités par leur parenté. — Lettres ardentes de M^{re} de Sévigné à l'évêque de Carcassonne en faveur de son neveu Grignan. — Sa véhémence contre l'inertie du prélat qui se contente de bâtir à Grignan. — Refus des évêques de léguer à leurs familles les biens d'Eglise. — II. Une tradition séculaire d'admirable charité pousse les évêques du xviii^e siècle à imiter leurs prédécesseurs. — Traits divers depuis Fénelon jusqu'à Juigné. — La grande bourse de Durfort. — Mgr de Nicolaï fait « citoyen de Béziers ». — Un matelas adjudgé pour 8.000 francs au cardinal de Rouen. — Les deux mille pauvres de Mgr de Montées. — Exclamations d'un aveugle qui reçoit une aumône extraordinaire : *Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine*. — Deux prélats qui courent au feu et à l'eau. — III. Les évêques inventeurs et promoteurs de l'assurance contre l'incendie. — Son fonctionnement. — Plus de toits de chaume. — Le prêt gratuit. — Ils proscrivent la mendicité. — Ils aident Turgot. — Bureaux de charité, ateliers de charité, industries nouvelles, créées, propagées par les évêques en faveur des pauvres. — Sollicitude pour les nouveau-nés. — Cours d'accouchement fondés par les prélats. — Leurs succès. — IV. La charité tend à se séculariser. — Mot de *bienfaisance*. — Pointe de sentimentalité. — Explosion de sensibilité sociale. — Montmorency à Metz. — Quête étonnante. — Œuvre philanthropique qui écarte tout caractère religieux à Besançon. — Efforts des évêques pour maintenir à la charité son caractère chrétien. — Le pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ. — Bossuet et l'éminente dignité des pauvres. — Evêques qui se font pauvres pour les pauvres. — Leur prédilection pour les hôpitaux. — Sommes énormes données par eux à ces établissements. — Evêques grands seigneurs qui se font enterrer à l'hôpital. — *Pauper morior*. — Mgr de Beaumont et M^{re} Necker. — V. Charité des évêques dans le terrible hiver de 1788-1789. — Un triomphe de Boisgelin à Aix. — Trait de désintéressement des évêques pendant la Révolution. — La charité chez ces prélats gentilshommes a un caractère chevaleresque.

I

Un des premiers soucis des évêques après le gouverne-

ment de leur diocèse était l'exercice de la charité, le soin des pauvres dont la charge incombait à peu près tout entière à l'Église avant la Révolution. On peut dire que la compassion a été apportée au monde par le christianisme; l'Église catholique s'est fait gloire à travers les siècles de secourir les malheureux. Sous ce rapport, le clergé de France n'a jamais manqué à sa mission. En élevant des hôpitaux, des refuges, des asiles de tout genre, selon les besoins des temps, il a, par ses seules forces et durant quatorze cents ans, créé le capital et assuré le service gratuit de la charité¹. On a droit d'attendre des anciens évêques une générosité en rapport avec leur fortune et les devoirs de leur charge pastorale. On ne comprendrait pas que des prélats ne fissent point une large part aux pauvres dans l'usage des richesses données surtout à l'Église pour les pauvres. Ils ne pouvaient pas se dispenser de donner et de donner très largement.

Est-ce à dire qu'il n'y eût pour eux aucun mérite à le faire? Ils avaient trop d'occasions, trop de prétextes de dépenser leurs revenus, si grands qu'ils fussent, dans leur train de maison, dans l'éclat de représentation que semblait leur imposer leur siècle, pour qu'il n'y eût point quelque vertu à se restreindre afin de sauvegarder la part de la charité. Nous avons malheureusement constaté chez plusieurs des habitudes de luxe qui réduisaient d'autant les aumônes².

Une tentation moins dangereuse pour des évêques gentils-hommes, mais qu'il faut signaler, puisqu'elle touche à un des péchés capitaux, c'était celle d'avarice. Notre sincérité historique nous fait un devoir de signaler les rares prélats qui, à notre connaissance, sont accusés d'y avoir succombé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. « On a trouvé au feu cardinal de Soubise, dit d'Argenson, trois

1. Le 3^e canon du concile de Mâcon, tenu en 585, porte que la maison de l'évêque étant spécialement destinée à exercer l'hospitalité, on n'y aura point de chiens ni d'éperviers par crainte que ceux qui y viennent chercher la charité ne soient mordus.

2. Les revenus de M. de Montazet, archevêque de Lyon, sont portés à 210.000 livres sur lesquelles il prélevait 6.000 livres d'aumônes annuelles; c'était peu. Il porta néanmoins la libéralité à 30.000 liv. en 1786, et 56.000 liv. en 1788. Cf. Abbé DURAND, *J. F. Perier*, p. 13.

millions d'argent comptant; il ne donnait rien aux pauvres.» Nous lisons dans les *Nouvelles ecclésiastiques* quelques accusations du même genre, qu'il faut accepter sous bénéfice d'inventaire à cause de l'hostilité du journal janséniste contre des adversaires déclarés de son parti. Elles nous parlent de « l'avidité » de Lévis-Léran, évêque de Pamiers. Elles dressent le bilan des gras revenus et des maigres aumônes de M. de Barral, évêque de Troyes, qui est accusé de ne contribuer ni pour l'hôpital, ni pour les écoles. M. de Cicé d'Auxerre est également présenté comme peu libéral. Ses charités, dit le malicieux journal, « n'occasionnent pas de jalousies, car elles sont si secrètes qu'elles sont absolument ignorées, ce qui donne lieu de penser que lui-même ne les connaît pas, et que, par une perfection plus qu'évangélique, ni sa main gauche, ni sa main droite n'en savent rien. » La vigilante gazette assiste à l'ouverture des testaments. Elle compte les rouleaux d'or laissés par M. de Brancas, archevêque d'Aix, par M. de Langle, évêque de Saint-Papoul, deux prélats qui ont souvent mérité ses anathèmes. Elle se scandalise d'une succession qui se chiffre par centaines de mille francs. Mais comment faire partager par le public cette belle indignation, lorsque le séminaire d'Aix, l'hôpital de Saint-Papoul sont légataires universels et héritent, l'un de 600.000 livres, l'autre de 500.000. Les *Nouvelles* elles-mêmes, tout en regrettant que cet argent n'ait point été distribué aux malheureux du vivant de M. de Saint-Papoul, conviennent cependant, d'après l'opinion d'une partie des habitants, « qu'un secours passager n'était pas comparable à un legs qui assure pour toujours une ressource aux pauvres du diocèse¹ ».

1. *Journal de d'Argenson*, 6 juillet 1756. — *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 197 et suiv.; 1771, p. 10; 1775, p. 45-48; 1781, p. 185-188; 1782, p. 122; 1785, p. 54-56. Ce journal dit de Mgr de Langle: « L'abbé Couturier (supérieur de Saint-Sulpice) l'avait fait évêque. Il s'imposa la loi de ne donner de pouvoir qu'aux prêtres qui auraient signé le formulaire et la constitution. » Les *Nouvelles* disent qu'on trouva, à la mort de Mgr de Brancas, « trente rouleaux de cinquante louis chacun, 500 louis dans un petit coffre-fort, 91.000 livres en autres espèces, outre 20.000 livres de vaisselle, 40.000 livres de mobilier, etc. On croit que le séminaire, que le prélat institue son héritier, aura eu, tous frais déduits, plus de 600.000 livres. Il a laissé 10.000 livres à distribuer dans neuf paroisses désignées et 9.000 livres à partager entre ses domestiques. »

Mais ne parlons point d'avarice avec l'épiscopat de l'ancien régime. Un danger pour lui autrement grand, c'était de faire part de ses richesses à sa parenté; c'était ce souci, cet orgueil du nom, de la famille, dont nous entretenait Talleyrand, qui tendaient à transformer l'évêque en frère, en oncle dévoué aux siens jusqu'à la bourse. On ne demandait pas seulement aux oncles évêques d'user de tout leur crédit (et ils n'y manquaient point¹) pour procurer à leurs parents de l'avancement, des places et des pensions. On en voulait encore à leur argent. Ici les sollicitations, qui pouvaient toujours faire entendre la voix du sang, savaient parfois revêtir une singulière éloquence. Il est souvent question dans les lettres de M^{me} de Sévigné, de ce Grignan, oncle de sa fille, avec qui nous avons déjà fait connaissance. Pourquoi ce Grignan si beau, si bon, ne serait-il pas surtout bon oncle? Avec quel cœur de mère, quelle vivacité entraînant, M^{me} de Sévigné lui demande de se faire la providence de sa fille et de son gendre, surtout de son petit-fils, l'unique héritier de son nom, le jeune marquis de Grignan. Justement la famille, outre ses prodigalités ordinaires, venait de se ruiner pour lui équiper une compagnie dans le régiment de son parent, le chevalier de Grignan. On compte pour aider le « jeune capitaine », qui déjà « s'est couvert de gloire », sur deux prélats, les deux frères Grignan, l'un archevêque d'Arles et l'autre évêque de Carcassonne. Pour ce dernier surtout, il est besoin de réchauffer le zèle. M^{me} de Sévigné l'accuse d'indifférence, de paresse. « L'amitié de cet oncle, écrit-elle à sa fille, ne va pas toute seule, il y faut de l'entretienement. » Elle s'en charge, et au besoin elle appelle sa fille à son secours. Elle écrit du fond de la Bretagne à la belle M^{me} de Grignan: « Je vous remercie de tous les baisers donnés et rendus aux Grignan, jetez-en toujours quelques-uns pour entretenir commerce; surtout, j'en veux un pour moi toute seule, sur la joue de M. de Carcassonne. » Il paraît que M. de Carcassonne, malgré le baiser, ne s'empressait

1. M. de Boisgelin est très préoccupé dans ses correspondances de la carrière de son frère, qui la fournit d'ailleurs très brillante.

pas d'ouvrir sa bourse. Et pourtant il fallait qu'elle fût bien vide, ou qu'il eût le cœur bien dur, pour résister aux appels de l'ardente solliciteuse, qui lui écrit d'abord pour lui prêcher l'ordre (il en avait grand besoin), parce que « c'est cela seul qui le fera riche et qu'avec cela on suffit à tout, et aux devoirs et aux plaisirs, et aux sentiments de son cœur pour son neveu, dont il doit être la ressource;... et puis, ajoute-t-elle, il me prend un enthousiasme de tendresse pour vous, pour M. de Grignan, pour son fils, pour votre maison, pour ce nom qu'il doit soutenir et auquel je suis inséparablement attachée. J'ajoute que ma douleur la plus sensible, c'est de ne pouvoir plus rien faire pour vous, mais que je l'en charge, que je demande à Dieu de faire passer tous mes sentiments dans son cœur, afin d'augmenter et de redoubler tous ceux qu'il a déjà. Enfin, ma fille, cette lettre est mieux rangée, quoique écrite impétueusement, et, en la lisant, M. le chevalier en eut les yeux rouges; pour moi, je me blessai si mortellement de ma propre épée, que j'en pleurai de tout mon cœur. » L'épée, admirablement maniée par cette mère si tendre, ne semble pas avoir blessé bien profondément M. de Carcassonne. Il ne répond pas. M^{me} de Sévigné reprend la plume. « Ecrivez aussi, dit-elle à sa fille, ayons toute honte bue; pour moi, j'ai un front d'airain. » Toute la famille vient à la rescousse et fait le siège du prélat. La marquise lui adresse une lettre dont elle dit: « Pour moi, je répondrais avec tout autre que j'aurais dans quinze jours une lettre de change. » Mais la lettre de change ne vient pas. Toujours le même silence. Alors M^{me} de Sévigné n'y tient plus. « Ma chère bonne, écrit-elle à sa fille, je suis plus en furie que jamais contre votre Carcassonne. Ah! mon Dieu, ce n'est pas un homme, c'est une belle et grande machine, où il manque un ressort. S'il avait encore une âme, il aurait été touché de l'état où on lui représentait notre pauvre marquis. » En ne vous répondant pas, « il vous offense beaucoup, et nous et sa maison et lui-même; mais son âme, s'il en a, est ladre. » Croit-il remplir son devoir en se contentant de prier pour vous, comme « mes fermiers prient pour

moi ». Ces oncles paternels, qui n'envoyaient pas d'argent, crurent cependant devoir travailler à la gloire de la maison de Grignan et à la leur, en entreprenant d'ajouter, à leurs frais, d'après un plan tracé par Mansart, une aile au château de Grignan, auquel on travaillait plus ou moins depuis deux cents ans. Malheureusement, là encore, les fonds firent défaut. Les deux prélats, Louis de Grignan surtout, ne payaient pas. M^{me} de Sévigné, les croyant « en léthargie », les presse, les harangue dans ses lettres, les raille, « l'un, dit-elle, passionné pour ingratitude et l'autre contemplant son essence. » Elle peste contre « le bâtiment dégingandé du Carcassonne ». Vains efforts, la bourse était vide; la « truelle » de M. de Carcassonne est « restée en l'air » et il manque toujours un étage à son bâtiment. Le prélat n'avait point cependant l'âme ladre comme le lui reprochait la terrible marquise, lui qui bâtit à la fois en Provence et à Villalier, tout en jetant ailleurs l'argent à pleines mains. Ce qu'il lui eût fallu, comme le lui disait M^{me} de Sévigné, c'est cet esprit d'ordre dont il manquait totalement¹. L'évêque de Carcassonne, sans oublier absolument qu'il était Grignan, se souvint qu'il était évêque. Il mérita, par son amour des pauvres et ses charités de toutes sortes, que son nom fût associé à celui de M. de Bezons dans la reconnaissance de son diocèse.

Aucune correspondance ne pouvait nous peindre avec autant de vivacité et d'éloquence que les lettres de M^{me} de Sévigné, les appels de fonds adressés par la parenté aux riches bénéficiaires ecclésiastiques. Plusieurs se montrèrent moins sourds à ces demandes que les deux prélats d'Aix et de Carcassonne. Fléchier, sans être un Grignan et un peu parce qu'il ne l'était point, eut six neveux à entretenir dans les armées, dans la marine, dans les collèges, sans compter les nièces qu'il ne pouvait abandonner. Il n'y songeait point. Fléchier est bon oncle, mais il se garde bien de faire du népotisme aux dépens des pauvres. « Je n'ai

1. *Lettres de M^{me} de Sévigné*. — Abel CHARPENTIER, *Louis de Grignan*, p. 154-177. Dans son testament, M. de Grignan ne légua à peu près rien à sa famille. *Ibid.* p. 227-229.

que peu de bien, écrit-il à ses neveux. Je vous aiderai *de mon vivant*. Servez-vous du temps¹. » Bien d'autres évêques furent ainsi secourables à leurs familles pour marier les nièces, soutenir l'orgueil du nom et ce qu'on appelait *la maison*, équiper au besoin, pour celui qui en était l'héritier et le chef, pour l'aîné, compagnie et régiment. Sur la fin de l'ancien régime, un prélat dit dans sa correspondance avec assez de désinvolture, citant saint Augustin, saint Bernard, saint Thomas, quelle part on peut faire à sa parenté dans les revenus d'Eglise. Meilleur oncle que M. de Grignan, il est très porté à la faire grande et il penche vers la solution la plus large. Il avait compté sur une situation nouvelle qui lui eût permis, dit-il, de « marier une nièce, un neveu, payer ses dettes, diminuer mes charges. Tout allait à merveille. Il ne m'en reste plus rien que le rêve. » N'importe, comme il est déjà bien nanti, il a de quoi doter cette nièce, « l'incomparable Eugénie »; il procure 20.000 livres de rente en bénéfices à son neveu, et il écrit encore en 1785 : « Je suis dans un superbe château bien bâti, bien orné, bien meublé qui doit être habité dans la suite par quelque heureux » héritier, « qui ne se souviendra pas de celui qui le lui donne. Nous ne sommes plus, et les générations qui nous remplacent jouissent de ce que nous faisons pour elles avec cette insensibilité que nous avons pour nos ancêtres; c'est la loi des humains² ».

Voilà un oncle bon pour ses proches, et dont la sollicitude familiale eût ravi M^{me} de Sévigné. Nous pourrions citer d'autres exemples. Evidemment beaucoup d'évêques faisaient une part, part très variable, dans leurs revenus à leur parenté, ce qui devait diminuer d'autant le budget des

1. DELACROIX, *op. cit.* II, p. 158-164.

2. Faisant allusion aux rigoristes qui condamnent ceux qui ont donné des revenus d'Eglise à leurs neveux à restituer le double, notre prélat écrit à la belle-mère de sa nièce : « Vous voyez bien que je suis ruiné si vous ne me rendez pas la nièce et la dot. Je serai obligé de restituer le double, encore heureux que ce soit le double de la dot, car s'il me fallait donner une deuxième nièce semblable à cette incomparable Eugénie, il faudrait en désespérer. » Autre lettre du même prélat : « Je lui ai donné déjà 15.000 livres de rentes en bénéfices. Je vais lui en donner un qui vaudra cinq ou six mille. Vous m'avouerez que c'est une manière charmante de donner à un neveu sans rien demander. Mais, au reste, il ne faut pas en parler infiniment, parce qu'il y a des pédants qui ne trouvent pas cette méthode trop régulière. » *Lettres inédites*. Archives nationales.

pauvres. Mais nous constaterons que le meilleur lot restait d'ordinaire à la charité. Nous avons vu que Fléchier promet aux siens de les aider *de son vivant*. C'est aussi de leur vivant que la plupart des prélats s'acquittent avec leur famille, s'interdisant de lui léguer des biens d'Eglise qui appartiennent aux pauvres. Fénelon, qui ne fut jamais insensible au bonheur, à la gloire de sa maison, qui appela à Cambrai ses neveux pour veiller à leur éducation, pour peupler sa solitude et égayer son sombre palais de leurs jeux enfantins, déclare à sa famille, qu'il savait obérée, qu'elle n'avait rien à voir dans son testament. Ainsi parle Belsunce¹, ainsi parlent les évêques du XVIII^e siècle².

Ce parti pris des prélats de laisser la parenté en dehors de leur succession ecclésiastique, n'était pas toujours du goût de leurs proches. En 1774, mourut le cardinal de Gesvres, léguant « tous ses biens aux hôpitaux ». Malgré, dit Bachaumont, « la charité du cardinal, qui donne tout

1. Belsunce ayant fait mention dans son testament de ses illustres parents auxquels, du reste, il ne donnait rien (le duc de Lauzun, le duc de Foix, la maréchale-duchesse de la Force, etc.), les *Nouvelles ecclésiastiques* ne manquèrent pas de dire : « A l'occasion de cette cession, l'humble testateur fait un modeste étalage de ses parents et alliés dont les noms sont les plus honorables, maréchaux de France, ducs, duchesses, marquises, comtesses, etc. »

2. M. de Partz de Pressy, dernier évêque de Boulogne, laisse par testament à sa famille ce qu'il tient d'elle et il ajoute : « Si je ne lui fais point de legs plus considérable, ce n'est point par défaut d'affection, mais c'est que je me souviens de ce que m'a dit plusieurs fois mon père, qu'il serait fâché que des revenus ecclésiastiques, qui sont le patrimoine des pauvres, entrassent dans sa famille, sur laquelle il serait à craindre qu'ils n'attirassent les malédictions du ciel. » Un contemporain de l'évêque de Boulogne, M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, précepteur des petits-fils de Louis XV, écrivait dans son testament : « Si mes parents trouvent que je suis trop resserré dans mes dons à leur égard, je les prie de faire attention que je n'ai d'autre patrimoine que celui de l'Eglise et des pauvres. » KERVILLER, *la Bretagne à l'Académie*, p. 592-593. — Mgr de Barral, évêque de Castres, dira à son tour, dans son testament : « A l'égard de mes frères et sœurs, auxquels je suis tendrement attaché, je voudrais être à même de leur donner des marques affectueuses de mon attachement ; mais ayant rendu à ma famille tout ce que j'en avais reçu, j'espère qu'ils ne désapprouveront point la délicatesse de conscience qui m'empêche de me servir des biens d'Eglise pour leur donner des preuves réelles de mes sentiments pour eux. » Les pauvres furent ses héritiers. AN. COMBES, p. 102. — On lisait dans le testament de René le Sauvage, évêque de Lavaur, en date de 1677 : « Pour prévenir et exclure mes parents d'aucune prétention en mes biens et effets mobiliers, je donne à chacun d'eux la somme de 20 livres une fois payée, d'autant que je leur ai déjà abandonné mes biens et droits qui ne proviennent pas du revenu des bénéfices, auquel revenu je ne veux pas qu'ils puissent rien prétendre. » — On pourrait multiplier les exemples. Les évêques, en prenant ces dispositions, se conformaient au décret du concile de Trente (sess. XXV, ch. I, de ref.) qui leur avait « interdit absolument de s'attacher à enrichir des revenus de l'Eglise leurs parents ni leurs domestiques. »

son mobilier aux pauvres, aux hôpitaux de ce diocèse, il est à craindre qu'elle ne soit éludée par les éconômats qui absorberont tout en réparations. La succession la plus claire qu'il laissera, ce seront quatre-vingt-deux procès dont hérite son coadjuteur. Le cardinal, très honnête, très bon-homme même, avait l'esprit du clergé au suprême degré, et pour ne rien perdre de ses droits, il aurait plaidé contre son père. La famille de Gesvres n'avait aucune prétention à la succession des quatre-vingt-deux procès, que le chroniqueur n'avait sans doute pas comptés; ce qu'elle regrettait, c'était le reste. « Elle veut travailler, dit Bachaumont, à faire casser le testament¹. »

II

Le lecteur peut pressentir que cet épiscopat du XVIII^e siècle se montra fidèle à l'exercice de la charité. Ici son devoir, ses instincts étaient excités par les exemples que lui avaient légués les âges précédents. Au XVI^e siècle, les *Chroniques bordelaises* disaient, en termes touchants, de Prévost de Sansac, archevêque de Bordeaux : « Il avait toujours tenu bon à tous les orages de la guerre. Grand aumônier, ne faisant aucune réserve. *Les malades de la ville envoyaient ordinairement quérir de son pain pour se remettre en appétit, à l'archevêché*. Il en faisait donner avec une telle franchise qu'il restait admiré. Il fut pleuré et regretté autant que jamais prélat le fut, car il ne fut jamais haï de personne, ni refusa de faire plaisir, lorsqu'il en avait le moyen². »

Cette tradition se continue. Les évêques les plus connus au XVII^e siècle sont signalés par leur grande charité. Bossuet, dit Ledieu, répondait à son intendant qui lui demandait de restreindre ses largesses à l'hôpital de la ville : « Pour les diminuer je n'en ferai rien, et pour faire de

1. *Mémoires de BACHAUMONT*, 26 juillet 1774. — M. de BRIMONT, *op. cit.*, p. 23, dit que le cardinal de Gesvres fit légataire universel le séminaire, auquel il avait déjà donné 100.000 livres pour l'entretien des étudiants sans ressources.

2. *Chroniques bordelaises*, p. 104.